



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-82

Objet : Réglementation de la circulation

La Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **VU** la demande formulée par la société **ENGELVIN TP RESEAUX** pour la société **CBKI Télécom** en date du 15/09/2026 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation de tous véhicules en raison de travaux de déploiement de la fibre optique sur la RD 178 hors et en agglomération 12230 Nant par la société **CBKI Télécom** entre le 21 septembre et le 20 octobre 2026.

ARRETE

Article 1^{er} :

- Réglementation la circulation de tous véhicule en raison de travaux de déploiement de la fibre optique sur la RD 178 hors et en agglomération 12230 Nant par la société **CBKI Télécom** entre le 21 septembre et le 20 octobre 2026.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société **CBKI Télécom**.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

La société **CBKI Télécom**

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 16/09/2026

La Maire,
Magali Coulet

